Décision | Générale | colonial

Décision n° 1229 accordant une permission à Rakotoudrasoa.

n° 1229

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	**Date de publication** 18 novembre 1949
Numéro JO n° 11 du 30/11/1949	**Date du numéro** 30 novembre 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable « la colonie par décret, du 18 juin 1884

Vules contrats d'engagements passés entre M. le Gouverneur de la ce française des Somalis et les agents contractuels malgaches débarqués le 26 mars 1940 à Djibouti

Vul'avis favorable de M. le Directeur du port,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence de vingt-cinq jours à solde entière, pour en jouir en Ethiopie, est accordée à M. Rakotôudrasoé, dactylographe au service de la direction du port. Art, 2.— La présente décision, qui aura effet pour compter du 18 novembre 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur,P.-H. SIRIEX.